



Communication de l'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger (OAIE) – adresse de domicile

L'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger a fait le 9 décembre 2024 les constatations suivantes:

1. La requérante Valérie Michel est invitée à fournir à notre Office AI une adresse de domicile et une adresse de correspondance valables.
2. S'il n'est pas donné suite à cette requête dans un délai de 30 jours dès la présente publication, la demande de prestations ne pourra pas être examinée et nous notifierons une décision de non-entrée en matière.
3. Le texte intégral de la mise en demeure peut être consulté au siège de l'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger.

17 décembre 2024

Office AI pour les assurés résidant à l'étranger

